

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-532217

N°: 35435

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00512 Société : R A M

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : Retraité

Nom & Prénom : EL Moumi Moulay Abdelouah

Date de naissance : 01-01-45

Adresse : Hay el Hana Ave 32 N° 32 Casablanca

Tél. : 06 19 44 96 32 Total des frais engagés : 2659,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL Moumi Moulay Abdelouah Age : 45

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Tm + Pm

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 04/08/20

Signature de l'adhérent(e) :

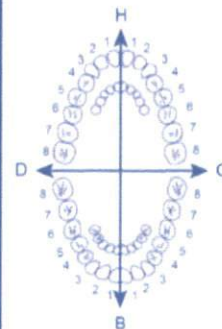
RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/12/2000	V		200 M	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
	27/01/2020	1159,40

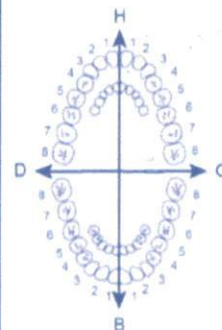
[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. Ben Mokhtar PODLOGUE Al Kasser - Maroc - Casablanca Tel: 05 22 99 17 97	28/12	1	paire de			1200 DA
		Scieller or Hopital				

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
25533412		21433552
00000000		00000000
D		C
00000000		00000000
35533411		11433553
	B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINSDEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINSDATE DU
DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. JAWAD HOUSSAINI ARAQI

MEDECIN EXPERT ASSERMENTE
PRES DES TRIBUNAUX

ECHOGRAPHIE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG (FRANCE)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE
DE FERTILITE ET DE CONTRACEPTION



المستعجلات
Urgences
06 61 14 44 02

الدكتور جواد حسيبي عراقي

في المحاكم

بالصدي
مختبر

عضو الجمعية المغربية للبحث
في الخصوبة ووسائل منع الحمل

LOT: 170234
PER: 10/2024
PPV: 69,00 DH

Casablanca, le :

27/07/2020

EL Mouni
Sons

69,00

1/ B LANC 1

210,00

4/ Ro mlms

66,40

3/ L ABYX To

PPV: 210DH00

LOT: 14520004
PER: 03/2025
PPV: 66,40 DH

15

8/14/05
1159/40

PREVENAR

13/

PREVENAR 13 SUSP INJ
P.P.V: 814DH00

6118001171057

LABORATOIRES
Pfizer S.A.

Dr. A. H. AD
Médecin Expert
Assermenté
près des Tribunaux
Echographie
Tel: 09 22 90 31 01-Fax: 052 290 23 17
122, Bd Afghanistan Hay Hassani 20200 Casa

PHARMACIE CHIMANA ANFA
CHIMANA
Dr. N. G. sabianca
141, Dis
Hay El. 05 22 36 87 62
Hay El.

Dr. JAWAD HOUSSAINI ARAQI

MEDECIN EXPERT ASSELEMENTE
PRES DES TRIBUNAUX

ECHOGRAPHIE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG (FRANCE)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE
DE FERTILITE ET DE CONTRACEPTION



المستعجلات
Urgences
06 61 14 44 02

الدكتور جواد حسيبي عراقي

طبيب خبير محلف لدى المحاكم

الفحص بالصدى

حائز على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بـستراسبورغ

عضو الجمعية المغربية للبحث
في الخصوبة ووسائل منع الحمل

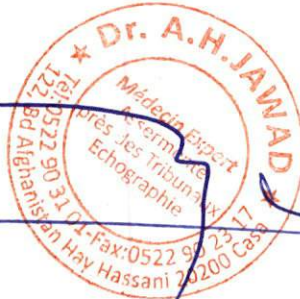
Casablanca, le :

27/07/2022

J. EL Mouni

1/ Semelle Or the ready

Mouni Ben Mouni
PRES DES TRIBUNAUX
4, Rue N. El Hassan - Casablanca
Tél: 0522 90 23 17





Semelles Orthopédiques
Pédicure Médicale
Traitement laser
Posturologie

Mouna Ben Mokhtar-Oechsel

PODOLOGUE

Diplômée de L'EFOM Paris

Casablanca, le : 28.7.20...

M^{me} EL Noumi
Saadia

Honoraires :

1 paire de Semelles
orthopédiques :
1300 DA

Mouna Ben Mokhtar-
PODOLOGUE
4, Rue Al Kassir Maârif - Casablanca
Tél. : 05 22 99 17 97

4, Rue Al Kassir - Maârif - Casablanca

Tél : +212 5 22 99 17 97

Email : podologiebenmokhtar@gmail.com